



Le financement du terrorisme dans le désordre géopolitique sahélo-maghrébin : acteurs, enjeux et modes d'action d'une guerre hybride

Terrorism Funding in the Sahel-Maghreb Geopolitical Disorder: Actors, Challenges and Modus Operandi of a Hybrid Warfare

Chercheur, Lotfi TOUATIT

Institut Militaire de Documentation d'Evaluation et de Prospective (Algérie)

E-mail : lotfi_touatit@yahoo.com

Résumé

Cette contribution met en lumière certains modes de financement du terrorisme dans l'espace sahélo-maghrébin, zone où instabilité et sous-développement se sont amplifiés depuis 2011. Cet espace exposé à une multitude de crises est aujourd'hui menacé par un nouveau terrorisme nihiliste proche du gangstérisme dans ses modes opératoires et du capitalisme débridé dans sa quête d'enrichissement. Centré sur une économie parallèle qu'il tente de pérenniser, tantôt par la violence, tantôt par des alliances de conjoncture, ce terrorisme réadapte inlassablement ses méthodes pour maintenir son emprise. Cependant, loin de tout défaitisme, l'heure est à une approche régionale concertée, proactive et innovante, pour briser le cercle vicieux de l'insécurité.

Mots clés : Zone Grise ; Guerre Hybride ; Géopolitique du Sahel ; Narcoterrorisme ; Financement Illicite.

Abstract

This contribution highlights some terrorism funding methods in the Sahel-Maghreb area, where instability and underdevelopment have increased since 2011. This area, exposed to a multitude of crises, is today threatened by a new kind of terrorism, nihilistic and close to gangsterism in its operational modes and to unbridled capitalism in its quest for enrichment. Centered on a parallel economy that it attempts to perpetuate, sometimes through violence, and other times through tactical alliances, this terrorism tirelessly readjusts its methods to maintain its hold. However, far from all defeatism, the time has come for a concerted, proactive and innovative regional approach to break the vicious circle of insecurity.

Keywords: Gray Zone; Hybrid Warfare; Sahel Geopolitics; Narcoterrorism; Illicit Funding.

Introduction

Le présent article tente d'explorer certains procédés à travers lesquels les groupes terroristes s'autofinancent pour soutenir leurs activités dans le désordre géopolitique sahélo-maghrébin, une thématique qui bénéficie d'une littérature relativement abondante. Il sera donc question de mettre en lumière les enjeux clefs relatifs au financement du terrorisme dans une région déstabilisée, convoitée par plusieurs acteurs, traditionnels et émergents.

Le phénomène intervient dans un contexte inédit, alors qu'une vieille configuration géopolitique se meurt et une nouvelle peine à apparaître. C'est aussi un contexte marqué par une transformation significative de l'art de la guerre, suivant une conception stratégique mêlant guerre régulière et irrégulière.

Géopolitiquement, notre corpus se présente sous un jour nouveau. En effet, certains pays tentent toujours de transcender des crises multidimensionnelles, au moment où d'autres s'installent durablement

dans des crises économiques dont les effets ont impacté leurs rangs, ce qui les fragilise tout en les mettant dans des situations de suzeraineté. Dans certains cas, les Gouvernements doivent faire face à plusieurs défis d'ordre stratégique et socioéconomique. Cependant, c'est la zone sahélienne qui inquiète le plus, espace où banditisme, milicianisation et ingérences sont légion et où le terrorisme puise abondamment pour se financer, dans un contexte de transition de régimes et de bouleversement des jeux d'alliances. Et pour compliquer davantage la donne, la CEDEAO bat de l'aile, de nouveaux acteurs émergents aux intentions ambiguës s'affirment au Sahel, alors que certains pays de la région peinent toujours à renouer avec la stabilité. En somme, l'espace sahélo-maghrébin se transforme de manière profonde, alors que les instruments d'une gouvernance régionale concertée font toujours défaut.

Sur le plan stratégique, c'est la notion de la guerre hybride (Hoffman & Mattis, 2005) qui est à l'honneur, en tant que cadre explicatif. Ce prisme alliant, pêle-mêle et de manière subtile et échelonnée, procédés d'infoguerre, de guerre asymétrique, de guerre conventionnelle et non-conventionnelle, marque le retour à une forme plus globale de conflictualité, mettant à rude épreuve la souveraineté des Etats et les outils de leur défense, au même titre que les différents dispositifs nationaux et internationaux de lutte contre le terrorisme. En fait, le terrorisme, tel qu'il évolue depuis 2011, entraîne les Etats en dehors des cadres traditionnels de la lutte, d'autant plus qu'il se présente comme un ennemi atypique avec de nouveaux modes d'action, de nouvelles cibles, et bien entendu, de nouvelles sources de financement, une configuration qui appelle les membres de la communauté internationale à davantage de vigilance. Dans ce contexte, quels sont les outils et procédés à travers lesquels le terrorisme se ressource et dans quelle perspective ? C'est à ce questionnement que tente de répondre la présente étude, scindée en deux axes, sans prétention à l'exhaustivité. L'accent sera mis sur le nexus terrorisme/narcotrafic, ensuite sur le financement du terrorisme par la traite d'êtres humains.

I. Le nexus terrorisme/narcotrafic

Le Sahel, talon d'Achille de la croissance africaine, connaîtra dans les prochaines années une « prolifération de réseaux criminels dont l'influence ira au-delà des frontières Etatiques ». Il s'agit là non pas du résultat d'un rapport prospectif, mais d'une « prémonition » (forecasting), ou d'une « prophétie auto-réalisatrice », extraite du rapport intitulé « Le Monde en 2030 vu par la CIA », édité en 2012 par le National Intelligence Council. En fait, ledit extrait, qui s'intéresse à l'une des fragilités caractérisant l'espace sahélien, confirme une tendance déjà à l'œuvre : la criminalité au Sahel constitue un fléau transnational et endémique qui s'aggrave de jour en jour. Toutefois, l'analyse offerte par les auteurs dudit texte fera l'impasse sur le rôle joué par les groupes terroristes dans cette dynamique, notamment les liens entre criminalité et terrorisme.

Le cas du Boeing 727 découvert en 2009 dans une piste clandestinement aménagée près de Gao, transportant de la cocaïne en provenance de l'Amérique latine (Figueira, 2012), fut l'une des premières manifestations de ce phénomène qui révèle l'ampleur des trafics ayant lieu dans la région, mais aussi leur caractère transnational. Ceci fut favorisé par une demande européenne toujours croissante, mais aussi l'incapacité de certains Etats à imposer leurs lois, notamment dans les zones sous-administrées. Aujourd'hui, il est bien établi que les anciennes routes caravanières du sel et de l'or, qui traversaient jadis le continent africain, telles des passerelles interculturelles, remplissent désormais d'autres fonctions. Avec l'avantage certain qu'offrent les nouvelles technologies, en termes de moyens de transport et de géolocalisation, ces axes routiers représentent une alternative intéressante pour le passage de la cocaïne latino-américaine en direction de l'Afrique du Nord et de l'Europe, ainsi que pour le cannabis marocain qui inonde certaines sociétés africaines. La surveillance des autres espaces régionaux s'étant accrue, le Sahel est devenu une alternative viable pour les narcotrafiquants qui agissent désormais en concert avec les groupes terroristes.

En effet, attirés par la manne substantielle qu'assuraient les trafics, hier et aujourd'hui, les groupes terroristes y prennent souvent part et entrent parfois même en concurrence pour le contrôle des réseaux et des routes. Ce fut notamment le cas pour le MUJAO (Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest), qui représente l'un des exemples les plus frappants en termes d'hybridation. Concrètement, entre trafic de drogue et terrorisme, les pratiques criminelles de ce groupe traduisent la porosité des frontières, constat qui incite certains chercheurs à évoquer la catégorie de « narcoterroriste ». Rappelons à ce propos qu'un groupe terroriste a souvent des objectifs politico-idéologiques bien déterminés (fragilisation et destruction de l'Etat, persécution de minorités, subversion, etc.). Or, dans la présente catégorie, la finalité ne serait plus de cet ordre, puisque le groupe devient une simple source d'enrichissement pour ses membres et, accessoirement, un outil pour le contrôle par la terreur des territoires délaissés par certains Etats. Ainsi, le volet financier perçu habituellement comme étant l'outil, devient le principal objectif de l'existence du groupe.

Pour le MUJAO, lequel des deux aspects prime ? L'idéologie "djihadiste" avec son lot d'objectifs politiques et de considérations doctrinales, ou bien l'aspect financier ? Matthieu Pellerin, politologue français, s'est intéressé à la question en mettant en avant la thèse d'un partage de rôles entre acteurs. En substance, l'expert affirme que la relation entre le MUJAO et les trafiquants relèverait du « sponsoring », dans la mesure où le groupe terroriste offre sa protection aux narcotrafiquants (principalement par la sécurisation des convois), en échange d'un financement consistant et régulier, comme ce fut le cas avec certains « barons » maliens. Le spécialiste français n'exclut toutefois pas l'existence de « liens organiques » entre les narcotrafiquants et certains groupes terroristes, même s'il estime que leur existence demeure un fait rare. En revanche, la piste d'un soutien logistique reste envisagée (Lattier, 2013).

La question de la relation entre groupes terroristes et groupes criminels fut également abordée par d'autres spécialistes qui avancent trois catégories pour expliquer les liens possibles entre les acteurs de ces deux sphères: la coexistence, la coopération et la convergence. Dans le premier cas, les deux entités occupent la même zone géographique mais sans interagir. Dans le second, elles interagissent, leurs intérêts étant -conjoncturellement- perçus comme mutuels. Dans le dernier cas, la convergence qui s'installe s'explique par une compatibilité accrue, notamment pour ce qui est des modes opératoires (Hamel, 2017). L'évolution à laquelle nous assistons aujourd'hui au Sahel cadre bel et bien avec la dernière catégorie, eu égard à l'adoption par les acteurs des deux sphères de modes opératoires communs, structurés autour de « cellules décentralisées ». Nous sommes donc face à des cellules de plus en plus autonomes, de plus en plus réduites, mais interconnectées entre elles.

En filigrane, se pose donc la question du degré d'autonomie offert aux cellules par leur hiérarchie, élément qui dépend dans une large mesure de la doctrine du groupe, et delà deux variantes peuvent être distinguées. D'une part, nous avons le modèle "d'Al-Qaïda", où une large autonomie est accordée aux chefs subalternes, en matière de finance, de recrutement et d'organisation. Et d'autre part, celui de "l'EIL" (Etat Islamique en Iraq et au Levant) où le chef suprême du groupe dirige sans partage, monopolisant les pouvoirs, notamment les finances, l'armement, l'investissement et les affaires religieuses. [Tout est revu en détail par Abou Omar Al-Baghdâdi (2015, الهاشمي)]. Cependant, dans les deux cas, les idéologies sont proches, voire convergentes sur certains aspects, mais les stratégies, l'ancrage sociologique, les représentations sociales et les desseins politiques divergent fortement, jusqu'à l'opposition.

Dans un article publié dans le *Herald Tribune* en juillet 2017, l'auteur traite du financement du terrorisme et évoque à ce propos des « options extérieures » qui s'offrent habituellement aux groupes terroristes. Y figurent aussi bien les dons accordés par certaines communautés, que les

éventuels détournements d'aides humanitaires, ou encore le parrainage par certains Etats, cette option qui pourrait se traduire par un financement indirect (fourniture d'armements et d'équipements), ou encore une aide directe (assistance). En substance, ceci reflète l'extrême fragilité du Sahel, une zone où plusieurs groupes terroristes sont présents et où certains Etats sont confrontés à de grandes difficultés sécuritaires.

Certains pays africains avaient, de la sorte, encouragé le narcoterrorisme, non pas de manière consciente ou volontaire, mais en raison de leur incapacité à assurer une maîtrise territoriale effective et de la corruption de certains responsables locaux. En tant que pays de transit, ils ont rendu possible la montée en puissance du narcoterrorisme, mais ils ne sont guère à l'origine de cette situation qui tend aujourd'hui à se normaliser dans certaines régions. Ceci dit, pour bien comprendre le phénomène du narcoterrorisme au Sahel, l'interrogation doit aussi être orientée sur le rôle joué par les pays de départ (producteurs). Ceci contraste d'ailleurs avec les démarches prises par certains pays qui prennent des mesures concrètes pour lutter contre le trafic de drogues au Sahel (Lattier, 2019).

La culture du cannabis au Maroc fut initialement pensée comme un « outil de pacification coloniale » sous le règne de Hassan I^{er}, mais connaîtra ultérieurement une évolution significative, en raison de la paupérisation croissante de certaines populations, notamment celles du rif stigmatisées et éloignées des cercles du pouvoir (Chouvy, 2022). Aujourd'hui encore, le sceau de la monarchie est également visible à travers la dynamique de légalisation du cannabis au Maroc, où l'on devient de plus en plus permissif en la matière, au nom d'une production « thérapeutique » (Courrier international, 2024), mais qui cache mal la nature prédatrice de cette mesure qui sert visiblement à enrichir les tenants du pouvoir au sein de l'administration royale.

Pour ce qui est de l'évolution de cette culture, les chiffres fournis par l'ethnobotaniste néerlandais Robert Connell Clarke indiquent qu'on

est passé de près de 2.000 hectares vers la fin des années 1960, à 25.000 durant les années 1980, pour se rapprocher ensuite de 75.000 durant les années 1990. Pour le début des années 2000, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) dresse une estimation aux alentours de 134.000 hectares (2003) au Maroc, une superficie qui dépasse de loin les 130.000 hectares de pavot cultivés en Afghanistan en 2004, alors que ce pays fut catégorisé en tant que pays effondré. Ainsi, le Maroc fera mieux, tout en bénéficiant d'une image favorable au niveau international. Mieux encore, il restera cette « monarchie exemplaire » (Chouvy, 2008).

Ces données, qui ne représentent en fait que des approximations pour une économie parallèle bien ancrée et lucrative, gérée officieusement par des commis d'Etat et des chefs coutumiers (Mokadems, Cheikhs et Caïds) (Chouvy, 2008), révèlent par leur ampleur que les cultures en question ne relèvent guère d'un fait marginal, mais d'une politique étatique bien assumée (Khalid Mouna, 2009). D'ailleurs, tout semble indiquer que cette manne qui alimente le terrorisme au Sahel est bel et bien produite dans le cadre d'un système bien connu de tous et non dans un cadre informel, même si on cultive l'ambiguïté autour de cette question : « les cultures de 2003 et les précédentes n'ont à l'évidence pas pu être entreprises à l'insu du pouvoir central dont les relais administratifs sont multiples et parfaitement opérationnels [...] les producteurs de cannabis expliquent qu'ils cultivent lorsqu'ils en ont reçu l'autorisation officielle et qu'ils s'abstiennent une année donnée c'est à la suite d'un interdit, lui aussi officiel. Des villages entiers et même des vallées entières peuvent ainsi subitement renoncer à la production de cannabis, comme ce fut le cas dans la vallée de Oued Laou en 2005. Que la production marocaine de cannabis ne se fasse que sans l'accord tacite du pouvoir central semble donc évident » (Chouvy, 2008, p.14).

On retiendra ainsi que le Maroc a toujours maintenu des niveaux de production très élevés en matière de cannabis, une « industrie » qui

a toujours bénéficié d'une « paix royale » et dont les bénéfices sont partiellement blanchis à travers le système bancaire marocain (Ploquin, 2021). Ceci est à l'évidence contraire aux engagements internationaux contractés par le pays en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et les trafics de drogues, mais aussi pour ce qui est de la lutte contre la criminalité transnationale. Pour rappel, le Maroc est signataire de la convention de 2000 visant à « prévenir et combattre » la criminalité transnationale organisée (ONUDC, 2004). Ceci inclut évidemment l'incrimination du blanchiment du « produit du crime », mais aussi de prévoir des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives contre les personnes contrevenantes. Or, en dépit des liens évidents entre criminalité transnationale organisée et terrorisme, et le caractère ouvertement prédateur des acteurs de cette activité (uniquement 4% des dividendes du marché du cannabis reviendrait aux cultivateurs d'après les chiffres officiels) (Collas, 2023), le Maroc continue de miser sur la « société incivile », pour reprendre la formule chère à l'ancien SG de l'ONU Kofi Annan, ces forces regroupant entre autres criminels, trafiquants de drogues et terroristes, acteurs qui fragilisent l'Etat de droit, intra et extra muros.

Ainsi, les campagnes de « dissémination » de différents types de drogues prennent l'allure d'une guerre hybride, ayant pour principal objectif de fragiliser les sociétés du voisinage. En effet, les flux de cannabis en provenance du Maroc ont un effet destructeur sur les sociétés sahéliennes, comme l'attestent d'ailleurs les données relatives aux interceptions effectuées par les pays de la région concernant « l'herbe de cannabis ».

Alors que durant l'intervalle 2015/2020 l'Afrique de l'Ouest n'avait enregistré que 4 tonnes d'herbes de cannabis par an, on passera à environ 36 tonnes en 2021 (18 tonnes pour le Mali, 12 pour le Burkina Faso et 5 pour le Niger). Il ne s'agit là, faut-il le rappeler, que des quantités saisies

et déclarées par les pays qui ont bien voulu coopérer avec l'UNODC en rendant publics les chiffres de leurs saisies.

Outre « l'herbe de cannabis », le Maroc est également à l'origine d'importants flux de « résine de cannabis », une drogue dont les saisies déclarées ont avoisiné 23 tonnes en 2021, avec en tête de liste le Niger (17 tonnes) et le Mali (6 tonnes). Là aussi une nette hausse est enregistrée, bien beaucoup plus que les saisies des années antérieures : « La résine de cannabis acheminée par les routes du Sahel provient généralement du Maroc, et ses destinations finales sont souvent d'autres pays d'Afrique du Nord, et parfois du Moyen-Orient et d'Europe. Dans plusieurs cas, d'importantes cargaisons de résine de cannabis transitant du Maroc vers la Libye ont donné lieu à des affrontements meurtriers entre des groupes armés au Sahel, ce qui pourrait constituer des violations de l'Accord de paix au Mali » (UNODC, 2023).

Toujours suivant une logique d'optimisation, mais aussi de guerre hybride, les routes du cannabis en partance du Maroc servent aujourd'hui, de plus en plus, à l'acheminement de la cocaïne, une drogue dure en provenance des pays de l'Amérique latine et qui tend à proliférer dans les parties Ouest et Centre du Sahel. Cette évolution nous pouvons l'observer à travers la hausse phénoménale des saisies opérées en Mauritanie, au Mali, au Burkina Faso, au Niger et au Tchad. Dans ces pays, les quantités de cocaïne interceptées sont passées de 13 kg par an durant l'intervalle 2015/2020, à plus de 35 en 2021. Quant à l'année 2022, elle connaîtra un réel « Boom cocaïnik » avec des saisies s'élevant à 863 kg, avec en tête de liste le Burkina Faso (488 kg), le Mali (160 kg) et le Niger (215 kg) (UNODC, 2023).

Par voie de conséquence, il paraît évident que le Maroc, premier producteur mondial de cannabis et désormais Hub régional par où transite également de la cocaïne, offre aux groupes terroristes d'importantes possibilités en termes de financement, à commencer par le MUJAO, ce

groupe à vocation narcoterroriste, dont l'action subversive s'est apparenté à une « guerre de l'opium moderne ». Son action avait pour principales cibles l'Algérie et le Polisario, d'ailleurs, son « acte fondateur » fut l'enlèvement de trois travailleurs humanitaires occidentaux, deux espagnols et une italienne évoluant dans un camp sahraoui (Lakhdar-Chaouch, 2012). Il s'en prendra ensuite à l'Armée Nationale Populaire à diverses occasions, avant de procéder en 2012 à l'enlèvement de diplomates algériens au Consulat de l'Algérie à Gao (Lounnas, 2013).

Ceci dit, le MUJAO est loin d'être l'unique exemple de narcoterrorisme au Sahel, puisque Al-Mourabitoun (groupe spécialisé dans le trafic de cocaïne, constitué d'anciens éléments du MUJAO et des signataires par le sang) fut également impliqué en mars 2019 dans le trafic de 789 kg de cocaïne, interceptés en Guinée-Bissau (Clochard, 2021). Selon le Panel d'Experts sur le Mali, ledit chargement appartiendrait à un trafiquant proche dudit groupe (UNODC, 2023). Les groupes terroristes n'hésitent donc pas à investir dans des réseaux transnationaux tentaculaires et à s'allier avec les acteurs les plus improbables.

Notons par ailleurs que, telle une multinationale, l'EIIL a déjà pu contrôler de larges pans de l'industrie pétrolière de certains pays, de l'amont à l'aval, allant jusqu'à l'exportation de sa production, ce qui indique qu'elle s'est dotée des capacités lui permettant de s'insérer dans « l'économie illicite mondialisée » et qu'elle a éventuellement pu aussi effectuer « une remontée de filière » dans certains trafics en Afrique, où des gains colossaux sont toujours en jeu, comme ceux du narcotrafic.

S'agissant de la cocaïne sud-américaine en provenance de la « Highway 10 »¹, en 2018, le prix du kilogramme pouvait atteindre 3.000\$ à la source et aller jusqu'à 10.000\$ au Sahel. Une fois transporté en Europe, il frôle les 45.000\$, et ce, avant d'être « coupé ». C'est en

1. «Autoroute» maritime reliant les Amériques à l'Europe via les Caraïbes, souvent utilisée par les narcotrafiquants pour le transport de cocaïne.

somme, un produit « à forte valeur ajoutée », comme le note Jean-Bernard Véron, responsable de la prévention des crises à l'AFD (Diffalah, 2016). Selon certaines sources, la cocaïne serait achetée 4.000\$ le kilo en Amérique latine et vendue 10 à 12 fois plus chère en Europe. Donc, entre 40.000\$ et 48.000\$ (Soudan, 2013). Aussi, selon les mêmes sources, un quart de la consommation européenne transite par le Sahel, un marché estimé à près de 33 milliards\$, qui attise les convoitises de plusieurs acteurs, dont les groupes terroristes.

Du fait de la multiplication des zones de conflits armés dans l'espace sahélo-maghrébin et des zones grises, les dividendes des trafics font l'objet de dynamiques de prédation, d'une part, entre groupes terroristes, et d'autre part, entre groupes terroristes et narcotrafiquants. Toutefois, il n'est pas exclu que les acteurs en présence plaident en faveur d'une coopération plus intense, les convois des trafiquants étant souvent dans l'obligation de traverser les zones contrôlées par les groupes terroristes, élément qui augmente les possibilités d'une coopération entre les deux sphères, dont les intérêts se recoupent très souvent. Ainsi, il est fort probable pour Al-Qaida et l'EIIL (à travers leurs filiales GSIM, EIGS et même Boko Haram) (Lounnas, 2019) de coordonner leurs actions avec les narcotrafiquants et même entre eux, suivant une logique de compromis conjoncturels, en vue d'un intérêt supérieur commun. Le cas échéant, la sphère du terrorisme se renforcera considérablement, à travers une nouvelle dynamique d'insécurité au niveau régional.

Concrètement, ceci se traduira par des routes mieux sécurisées, des gains substantiels, mais aussi -faut-il le préciser- des sociétés et des Etats sahéliens davantage fragilisés, dans un contexte très sensible de reconstruction nationale, notamment pour les pays concernés par les « printemps sahéliens » et le « *France Bashing* ».

Cette évolution renforce la dynamique d'autofinancement des groupes terroristes au Sahel et, par ricochet, leurs capacités de nuisance, élément qui dépend -avant tout- de leur aptitude à soudoyer

certaines groupes sociaux et communautés d'accueil (groupes de soutien), qui leur assureront logistique, renseignement et ressource humaine. En échange, une certaine forme de partage des dividendes est établie, notamment entre chefs locaux et groupes terroristes, mais avec un coût social et sécuritaire exorbitant.

II. Le terrorisme et la traite d'êtres humains

La traite d'êtres humains, phénomène qui s'alimente dans une large mesure des trafics de migrants, représente une source importante pour le financement du terrorisme. Même si le phénomène existe dans plusieurs régions du monde, au Sahel, sa prolifération est inédite par son ampleur et ses modes opératoires. De plus, il est accompagné d'une rhétorique sectaire à connotation religieuse importée, qui témoigne de l'intérêt porté par les groupes terroristes audit phénomène, un nouveau fait social que certains tentent de normaliser.

Dans l'actuel climat d'insécurité régnant dans l'espace Sahélo-Maghrébin, il serait réducteur de parler de migrations strictement économiques, motivées par des projets planifiés, et ce, pour une raison simple, la « migration forcée » est la catégorie qui correspond le mieux aux réalités de l'espace sahélo-maghrébin, devenu à la fois zone de départ, d'accueil et de transit pour des millions de migrants irréguliers. Cette mobilité forcée, ou « sous contrainte », ou « mobilité géographique forcée », pour reprendre la formule usitée par les géographes, « se singularise par un contexte de crise aiguë, de multiples ruptures et des exils collectifs » ; c'est une mobilité qui concerne aussi bien les individus que les groupes qui tous « quittent leur lieu de résidence sous une contrainte » (Lassailly-Jacob, 1999). À ce propos, il est inutile de préciser que le contrôle de ces flux constitués de millions de réfugiés représenterait une opportunité singulière pour les groupes terroristes, les profits en jeu étant colossaux. D'ailleurs, suivant une logique économique, les groupes terroristes qui contrôlèrent les zones et

points de passage ont intérêt à optimiser l'exploitation de ces derniers, ce qui explique l'utilisation des routes dédiées aux autres trafics pour l'acheminement de migrants irréguliers.

Les flux en question sont souvent chapeautés par divers acteurs, Organisations Criminelles Transnationales (OCT), groupes terroristes, milices, mais aussi des mouvements armés. Dans le sillage de la Guerre d'Irak (1991), on a d'ailleurs évoqué l'implication de certaines milices dans ce type de trafics (Graham & Poku, 2000). Le même constat est également valable pour l'espace sahélo-maghrébin, zone où sont actifs plusieurs réseaux liés à ces trafics, prospérant grâce à l'instabilité.

Cet intérêt s'explique par plusieurs facteurs sociopolitiques, mais aussi par la géopolitique de cet espace, soumis ces dernières années à de fortes tensions. Ainsi, depuis l'intervention militaire en Libye (2011), l'Afrique du Nord est devenue une zone de transit et d'accueil pour des milliers de Sahéliens. Le Sahel, quant à lui, n'est plus une simple zone de départ comme jadis, car il est devenu lui aussi une zone de transit pour les candidats en provenance du reste de l'Afrique subsaharienne et des régions nilotiques, et là aussi l'empreinte de l'interventionnisme occidental est patente.

Interrogé par des parlementaires italiens en mars 2017, Carmelo Zuccaro, Procureur général en chef de Catania (Sicile), avait déjà confirmé l'implication de l'EIIL dans le trafic de migrants vers l'Italie, tout en affirmant qu'elle n'agissait pas seule. Selon ce magistrat, les membres de cette organisation terroriste coordonneraient leurs trafics avec des ONG sous couvert d'actions « humanitaires », liées aux Fondations pour une Société Ouverte (Open Society Foundations), appartenant au financier George Soros. En effet, ce dernier contrôle un large réseau d'ONG encourageant les migrations vers l'Europe via l'Italie, au nom d'un libéralisme débridé.

Par ailleurs, selon l'Amiral italien Enrico Credendino, Commandant de l'Opération Sophia (EUNAVFOR Med), certaines ONG iraient au-delà de l'assistance à personne en danger en mer, en orientant les embarcations des contrebandiers pour qu'elles puissent pénétrer en sécurité les eaux territoriales italiennes, créant de la sorte un « appel d'air ». Dans un second temps, au nom de l'humanitaire, elles récupèrent les migrants en mer pour les débarquer en Italie. D'un point de vue juridique, cette action serait une « collusion illégale avec des bandes de trafiquants d'êtres humains » (Engdahl, 2017), mais en réalité, le réseau est bien plus important.

Abondant dans le même sens, William F. Engdahl, politologue et consultant en risques stratégiques, ajoute que "l'EIIL" contrôlait bel et bien des groupes de trafiquants en Libye, qui lui assurent une manne non négligeable. Les gains de cette organisation terroriste seraient colossaux, puisque le passage vers la rive nord peut coûter près de 919\$ selon l'OIM (IOM, 2022) et si un candidat choisi d'être pris en charge depuis son pays de résidence, il aura à payer près de 6500\$ pour couvrir ses frais de déplacement, d'hébergement et de passage (Sud-ouest, 2023).

Ainsi, les principaux acteurs impliqués dans la traite semblent être les trafiquants, les passeurs, les miliciens et les membres des différents groupes terroristes (à commencer par l'EIIL). Cependant, pour compléter le tableau, il y a lieu d'évoquer d'autres acteurs évoluant hors de la sphère de l'informel, parmi lesquels figurent des responsables d'agences de voyage et des activistes d'ONG « humanitaires » qui se livrent eux aussi à ce business lucratif.

Pour maximiser leur gains, certains trafiquants vont jusqu'à capturer des migrants en amont, donc au Sud du pays, lorsque ces deniers tentent de passer irrégulièrement les frontières de manière individuelle. Ils sont ensuite séquestrés et « vendus » dans des marchés (Sebtaoui, 2017).

Ainsi, il ne s'agit pas uniquement de réseaux acheminant des migrants d'un point à un autre, mais de groupes dont le mode de fonctionnement s'apparente à une « chasse à l'Homme », comme le suggère d'ailleurs le témoignage d'une rescapée : « Je rêvais de poursuivre mes études et d'avoir un meilleur avenir. Quand j'ai quitté l'Erythrée, je suis passée par l'Éthiopie puis le Soudan où je suis restée un certain temps. J'ai continué mon parcours, lorsque je suis arrivée à la frontière libyenne, j'ai été capturée par un groupe de passeurs. Au début, je suis restée enfermée dans un hangar. Après quelques jours, les passeurs m'ont vendue comme esclave » (Sebtaoui, 2017, p.43).

Si pour les trafiquants la logique mercantiliste reste prioritaire, pour les terroristes, l'enjeu est loin d'être exclusivement financier. Certes, la traite d'êtres humains représente une manne considérable pour le financement du terrorisme, mais l'émigration irrégulière offre aussi un atout singulier pour les terroristes en quête de « faits d'armes ».

La traite d'êtres humains qui semblait en perte de vitesse en Afrique ces dernières décennies, est donc redevenue d'actualité. Banalisée, elle est presque redevenue un business comme les autres, comme le démontre d'ailleurs la multiplication des « prisons cachées » (Connection Houses) où sont détenus dans l'anonymat des migrants irréguliers, souvent victimes d'esclavage sexuel, avant d'être revendus au marché d'esclaves dans certaines régions au Sahel. L'autre risque guettant les candidats à l'émigration se traduit par le rançonnement, une pratique criminelle qui consiste à mettre en détention les migrants qu'on entasse dans des « maisons de rançon » secrètes et inaccessibles, en conditionnant leur libération par le paiement d'une rançon par leurs proches (Forum réfugiés, 2017).

Par ailleurs, il y a également lieu de noter que certains groupes semblent se spécialiser de manière quasi exclusive dans cette activité, tendance qui s'exprime notamment à travers les pratiques de Boko

Haram et des groupes qui gravitent autour d'elle. L'ONU a d'ailleurs donné la sonnette d'alarme en affirmant que les acteurs de cette mouvance terroriste multiplient les enlèvements, avec le sinistre bilan de 179 personnes enlevées rien qu'en 2019, avec pour phénomène émergent l'orientation de plus en plus récurrente vers le rapt de filles et de femmes (Ouest-France, 2019).

Sans doute, les sommes collectées par les groupes terroristes au Sahel encouragent l'instabilité dans la région. Elles leurs servent à entretenir des centaines de combattants (terroristes), mais ce butin permet également à ces groupes terroristes de s'assurer un important réseau de « sous-traitants » (Lounnas, 2012) et de fidèles, qui se comptent en milliers, dont les missions sont aussi diverses que variées.

Conclusion

Les éléments mis en évidence dans cette réflexion, notamment ceux factuels, concernent une partie substantielle des trafics alimentant le terrorisme dans l'espace sahélo-maghrébin, zone plus que jamais fragilisée et stigmatisée par la multiplication des groupes terroristes, dans le sillage des interventions militaires de 2011, dont les effets sont toujours visibles. Cet espace subit ainsi les contrecoups d'une évolution géopolitique sur laquelle il n'a quasiment aucune emprise.

L'étude des principaux flux illicites traversant cet espace a mis en exergue l'existence de plusieurs modes de financement pour le terrorisme, certains sont bien anciens, à l'image du prélèvement de dîmes, les prises d'otages, les dons et les financements étatiques, alors que d'autres sont résolument nouveaux, inhérents notamment aux bouleversements géopolitiques des dernières années et aux ruptures technologiques enregistrées dans certains domaines. En effet, le terrorisme étend désormais son action à d'autres horizons, mais l'aspect qui émerge ces

dernières années est bien entendu l'ampleur transnationale des réseaux alimentant ce phénomène, recourant désormais à des procédés novateurs et n'excluant aucune forme d'alliance pour se renforcer.

La principale rupture des dernières années fut incontestablement le déclin du financement étatique du terrorisme, une tendance qui s'est maintenue durant le siècle passé. Cependant, aujourd'hui, il y a lieu de relever un autofinancement de plus en plus globalisé du terrorisme, élément qui s'avère l'une des principales tendances à l'œuvre. De fait, on constate un passage du niveau local à celui régional pour certains groupes terroristes qui avaient pu s'intégrer dans les flux mondialisés en s'alliant avec d'autres acteurs, ce qui leur a offert une plus grande liberté de manœuvre (donc de nuisance) dans divers théâtres, comme l'illustre d'ailleurs la « délocalisation » des actions terroristes de certains groupes en dehors de leurs zones d'action traditionnelles■

Bibliographie

Ouvrages

1. Graham, D. & Poku, N. (2000), Migration, Globalisation and Human Security. Routledge.
2. S-A. (2005). Perspective. Northeastern University Press.
3. الهاشمي، هشام. (2015). عالم داعش: تنظيم الدولة الإسلامية في العراق والشام. دار بابل.

Revue et périodiques

1. Chouvy, P-A. (2022). Le cannabis marocain, du territoire au terroir. Les Cahiers d'EMAM [En ligne], 34. <http://journals.openedition.org/emam/4742>
2. Chouvy, P-A. (2022). Production de cannabis et de haschich au Maroc : contexte et enjeux. L'Espace Politique [En ligne], 4/1. <http://journals.openedition.org/espacepolitique/59>
3. Courrier international (24 mai 2024), Au Maroc, la réglementation sur le Cannabis légal commence à porter ses fruits. <http://courrierinternational.com>
4. Hamel, T. (2017). Le Sahel, où se rencontrent terrorisme et criminalité. Le courrier du Maghreb et de l'Orient, April.
5. Hoffman, F. & Mattis, J. N. (2005). Future Warfare: The Rise of Hybrid Wars. U.S. Naval Institute Proceedings, November, vol.131/11/1.
6. Khalid Mouna, (2009), la culture du Cannabis au Maroc: entre l'économie et le religieux. Théologique, Vol.17 n°1.
7. Lounnas, D. (2012), Al-Qaïda au Maghreb islamique et la crise malienne. Sécurité globale, 2/20.
8. Lounnas, D. (2013), La stratégie algérienne face à AQMI. Politique étrangère, 3,

Automne.

9. Lounnas, D. (2019). Le djihadisme au Sahel près la chute de Daech. Politique étrangère, 2, Été.
10. Sebtaoui, N. & Harrison, C. (2017) (Sous la dir.), Identification et protection des victimes de la traite dans un contexte de migration de transit expérience du projet d'aide aux victimes de la traite mené dans les camps du Nord-Pas-de-Calais. Les cahiers du social, n°39, Avril 2017.

Articles publiés sur Internet

1. Clochard, M. (2021, aout 02). Peuls et groupes armés terroristes en Afrique de l'Ouest. <https://www.revueconflits.com/peuls-gat-afrique-ouest-matteo-clochard/>
2. Collas, A. (2023, mai 04). Au Maroc : les cultivateurs du Rif toujours « dans le brouillard » deux ans après la loi sur le cannabis. www.lemonde.fr/
3. Diffalah, S. (2013, février 2013), Les djihadistes et la « cocaïne connection ». <https://www.nouvelobs.com/monde/guerre-au-mali/20130225.OBS9921/>
4. Engdahl F. W. (2017, avril 06), Des « ONG indésirables » finançant des bateaux de migrants vers l'UE, en lien avec l'EUIL. <https://reseauinternational.net/>
5. Hamel, T. (2017, juillet 10), Le terrorisme risque de devenir ingérable dans un proche avenir (Interview faite par Mohsen Abdelmoumen, le 04 juillet 2017). <https://blogs.mediapart.fr/>
6. Lakhdar-Chaouche, K. (2012, juillet 01), Attentat kamikaze contre le groupement de gendarmerie de Ouargla : le Mujao suscite des interrogations. www.lexpressiondz.com/
7. Lattier, A. (2013, septembre 29), Matthieu Pellerin sur RFI : « Les Algériens soutiennent depuis longtemps l'idée qu'il faut lutter contre le narcoterrorisme ». <https://www.rfi.fr/fr/afrique/>

Le financement du terrorisme dans le désordre géopolitique sahélo-maghrébin : acteurs, enjeux et modes d'action d'une guerre hybride

8. ONU-Info (2023, mai 20). Armes, carburant et or, les trafics prolifèrent au Sahel. <https://news.un.org/fr/story/2023/05/1135112>
9. Ouest-France, (2019, aout 02). Boko Haram multiplie les rapt contre rançon dans le sud-est du Niger. www.ouest-france.fr/
10. Ploquin, F. (2021, aout 17). Pourquoi le Maroc a pris en main la culture du cannabis. URL : www.lejdd.fr/Societe/pourquoi-le-maroc-a-pris-en-main-la-culture-du-cannabis-4062096
11. Soudan, F. (2013, mai 13), Guinée-Bissau : coke en stock. www.jeuneafrique.com/
12. Sud-ouest, (2023, aout 16). De la Syrie à la Libye, un sinistre périple pour les migrants voyageant clandestinement vers l'Europe. www.sudouest.fr/

Rapports

1. Ploquin, J-F. (Sous Dir.) (2017 juin), L'asile en France et en Europe: Etat des lieux 2017. Forum réfugiés, COSI, FAMI. www.forumrefugies.org/
2. ONUDC (2004 janvier). Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et protocoles s'y rapportant. URL : www.unodc.org/
3. UNODC/Regional Office for West and Central Africa, (2023). Rapport mondial sur les drogues 2023 : messages clés sur l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. www.unodc.org/
4. IOM, (2022, juillet), IOM Libya Migrant Report : Round 43.